

Chers utilisateurs de Pricare,

Une nouvelle version Pricare 6.6.4 est disponible.

Elle apporte les corrections et améliorations suivantes:

Dossier médical/DSI:

- **Chapitre IV:** une concertation avec Mycarenet et les mutuelles nous a permis d'identifier des améliorations qui devraient considérablement diminuer les problèmes techniques rencontrés, en particulier pour les demandes d'accord avec annexes, ainsi que pour la consultation du statut des demandes pour les patients des mutualités socialistes. Le voyant rouge/vert "Annexes" a également été adapté afin de n'être rouge qu'en fonction des "annexes libres" demandées, conformément aux indications de Mycarenet de toujours inclure les annexes "libres", mais pas les "annexes réglementaires" (type = xxxxForm_Def dans Pricare), sauf pour les médicaments orphelins qui dans la pratique ne sont prescrits que par des médecins spécialistes. Enfin, cette version contient également une mise à jour de la base de données contenant les données "Chapitre IV".
- **Prime 2016:** possibilité de générer le fichier Primoto que les médecins devront charger sur www.myinami.be à partir de juillet afin de demander la nouvelle "prime de pratique intégrée en médecine générale" (note: sur www.myinami.be ils pourront alors également voir leurs statistiques concernant l'utilisation des services eHealth pris en compte pour la modulation de la prime).
- **Prescription de médicaments:** correction du calcul de la date de fin lorsque la période est exprimée en semaines
- Lien thérapeutique: dans certains cas, après avoir cliqué sur le bouton, il fallait ré-ouvrir le dossier du patient pour que le bouton devienne vert; cela devrait maintenant être automatiquement le cas au bout de quelques secondes.
- **eMediAtt/Medex:** lors de l'envoi d'une ITT où la cause "accident" est cochée, un message informe que cette cause n'est pas acceptée par eMediAtt.
- **Correction des statistiques eHealth 2016** concernant le nombre de patients avec DMG.

Admin

- Le bouton **Nomensoft** fonctionne à nouveau (dans la fiche d'édition d'un code Inami). Il ne fonctionnait plus suite à changement d'adresse du côté de l'Inami.

En général/visible dans l'extranet:

- Rapportage des postes de travail qui utilisent Pricare via "bureau distant/RDP"..

Rappel: les manuels utilisateurs et "quoid'neuf" sont accessibles via la bouée. Ils seront régulièrement mis à jour, donc nous vous invitons à toujours consulter la dernière version en ligne.

A noter:

- Les informations ci-dessous permettent aux administrateurs et responsables informatiques de votre MM de mettre à jour le programme, nous déconseillons vivement aux personnes non autorisées de lancer la procédure
- Cette mise à jour ne nécessite pas de mise à jour serveur.

Les instructions d'installation (qui comprennent les liens pour télécharger les installeurs), sont disponibles via le lien ci-dessous:

<https://www.dropbox.com/s/m19zebfelo7xpss/FR%20Installation%20ou%20Mise%20%C3%A0%20jour%20Client%20Pricare%206.6.4.pdf?raw=1>

Note: afin d'améliorer le suivi des versions installées dans les maisons médicales, les programmes d'installation rapportent des informations concernant la version et le type de base de données, la version installée et les caractéristiques des postes client à Figac. Vous pouvez consulter ces informations pour votre maison médicale via l'extranet. De même afin de nous aider à définir les priorités en termes de formation et développement, un comptage de l'utilisation de certaines fonctionnalités est également rapporté. Ces données sont agrégées par mois et par maison médicale. Vous pouvez consulter ces données ou désactiver leur collecte pour votre maison médicale via l'onglet "Stats utilisation" de l'extranet,

Bien à vous,
L'équipe de Figac

Vous ne désirez plus recevoir ce genre de message, ou vous l'avez reçu via un collègue et désirez-le recevoir en direct ?
Demandez à Marie-Agnès Broze qui peut gérer cela via [l'extranet](#) de Figac !